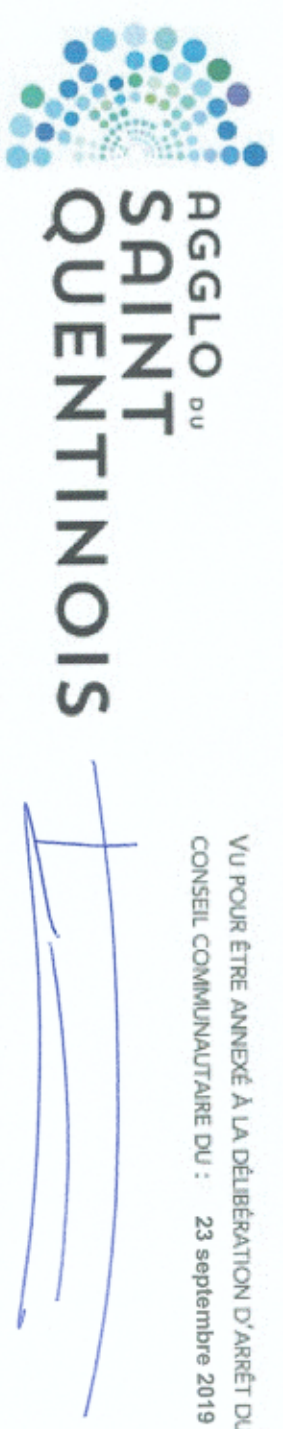


Règlement Plan de zonage – vues urbaines

Pièce 5.2.3



Plancher : NS27

Plan local d'urbanisme intercommunal relatif Programme local de l'habitat et Plan de Déplacements Urbains

Délimitation de zone

- U 1/2/3 - Zone urbaine des bourgs
- UA - Zone urbaine patrimoniale du cœur d'agglomération
- UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
- UC 1/2/3 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
- UCA 1/2/3 - Zone urbaine de grande ensemble
- UCB2 - Zone urbaine de grande ensemble élevée
- UI - Zone urbaine justifiée
- UE / UEA / UEB / UEC / UEA / UEB / UEC - Zones d'activités économiques
- UAU 1/2/3 - Zone de projet urbain
- 2AU - Zone de projet urbain sans forme de modification
- 1AU - Zone de haute urbanisation d'activités économiques
- 1AUB 1/2/3 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
- A - Zone agricole
- AA - Zone agricole accueillant d'autres constructions
- AA - Zone agricole d'équipements
- Ag - Zone d'activités para-juridiques
- N - Zone naturelle
- NI - Zone naturelle de loisirs
- Nv - Zone naturelle aménagée
- Nv - Zone naturelle d'équipements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Elément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Acteur remarquable à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Murs à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement sélectifs à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Intérêt départemental de proximité et de randonnée
- Coeur de ville (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace local classé (L. 113-2, 421-4 du Code de l'Urbanisme)
- Haies à planter (L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L. 122-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-17)

- Première hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
- Emploi local dévoté (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L. 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

- Risque naturel (Craquelis, glissement de terrain)
- Axe de circulation de bus
- Risque industriel
- Sous-sol inondé

- Acquisition du bâti
- Surface bâtie
- Limite parcelaire
- Emplois de centrale
- Limite communale
- Limite d'intercommunalité

0 250 500 m

